



CANADA SOCCER
APPEL À LA CANDIDATURE
Comité de conformité
janvier 2026

Canada Soccer invite les candidats à manifester leur intérêt afin de pourvoir les postes au sein de son nouveau Comité de conformité.

Le Comité de conformité est une instance de Canada Soccer chargée de surveiller les questions de conformité de l'organisation. Il conseille et assiste le Conseil d'administration dans la supervision de la conformité et la mise en œuvre d'un programme de conformité, y compris l'établissement de mécanismes de conformité spécifiques. Il a pour mission d'assurer une gouvernance complète et transparente dans l'ensemble des activités de l'organisation, en surveillant, examinant et évaluant de manière rigoureuse tous les domaines d'activité afin de favoriser l'amélioration continue et de protéger l'intégrité de Canada Soccer.

Le Comité de conformité prend ses décisions en toute indépendance. Il ne reçoit aucune directive d'aucune autre instance de Canada Soccer.

Aperçu du Comité de conformité

- Tous les membres du Comité de conformité sont indépendants, c'est-à-dire qu'ils n'ont aucune obligation fiduciaire conflictuelle envers une autre organisation, ne reçoivent aucun avantage important, direct ou indirect, d'une telle partie et sont exempts de tout conflit d'intérêts de nature financière, personnelle ou représentationnelle.
- Les membres du Comité de conformité sont élus lors d'une assemblée des membres et ne peuvent être destitués que par une assemblée des membres.
- Le Comité de conformité est composé d'un président, d'un vice-président et de trois (3) autres membres. Le Comité élit son président au scrutin secret. Le président nomme le vice-président en consultation avec le Comité.
- Le mandat des membres du Comité de conformité est de trois (3) ans. Les membres ne peuvent exercer plus de trois (3) mandats, consécutifs ou non. Le mandat d'un membre débute à la fin de l'assemblée annuelle des membres.

Responsabilités principales

Le Comité de conformité conseille et assiste le Conseil d'administration dans la surveillance des questions de conformité de Canada Soccer et met en œuvre un programme de conformité qui comprend l'instauration de mécanismes de conformité spécifiques. Le Comité a pour mission



d'assurer une gouvernance complète et transparente dans l'ensemble des activités de l'organisation et s'efforce de maintenir les normes les plus élevées en matière de conformité, de responsabilité et de conduite éthique. L'objectif du Comité est de surveiller, d'examiner et d'évaluer rigoureusement tous les domaines d'activité afin de favoriser l'amélioration continue et de protéger l'intégrité de Canada Soccer.

- Surveiller, examiner et évaluer le respect de Canada Soccer de ses règlements administratifs, ses politiques, ses règlements de gouvernance et des lois applicables ;
- Favoriser une gouvernance intégrale et transparente dans l'ensemble des activités de l'organisation ;
- Maintenir les normes les plus élevées en matière de conformité, de responsabilité et de conduite éthique ;
- Mettre sur pied un Comité d'examen chargé d'effectuer les vérifications d'admissibilité des candidats au poste d'administrateur, de membre du Comité électoral et de membre de l'une des organes judiciaires.

Conditions d'admissibilité des candidats au Comité de conformité

Les candidats doivent :

- ne pas être membres d'une autre instance de Canada Soccer, ni candidats à un poste au sein d'une autre instance de Canada Soccer (p. ex. Conseil d'administration, comités permanents, comités indépendants ou Secrétariat général [personnel de Canada Soccer]);
- ne pas exercer, personnellement, ni avoir un membre de leur famille qui exerce une autre fonction officielle au sein de Canada Soccer ou de l'un de ses Membres, ni entretenir de relation d'affaires importante avec Canada Soccer ou l'un de ses Membres;
- ne détenir aucun poste élu ou nommé au sein d'un organisme gouvernemental fédéral ou provincial;
- être indépendants, c'est-à-dire ne pas avoir d'obligations fiduciaires conflictuelles, ne recevoir aucun avantage important d'une autre organisation et être exempts de tout conflit d'intérêts de nature financière, personnelle ou représentationnelle;
- compléter avec succès une vérification des antécédents policiers et une vérification d'intégrité de Canada Soccer avant leur nomination ou reconduction.

Qualifications

Les candidats devraient :

- posséder des connaissances et expérience avérées en **gouvernance, en droit, en finance/comptabilité, en ressources humaines et/ou dans le domaine de la conformité**. Nous recherchons des experts dans chacun de ces domaines ;
- idéalement, avoir de l'expérience en gestion de la conformité ou en surveillance réglementaire ;
- faire preuve d'un solide jugement analytique, d'indépendance et d'intégrité ;



- bien connaître les règlements administratifs de Canada Soccer ;
- être engagés envers la confidentialité, la rigueur, la transparence et une tenue responsables de dossiers ;
- être en mesure de travailler en collaboration et d'exercer un jugement sûr dans des dossiers sensibles.

Soumission des documents de candidature

1. Toute personne peut transmettre un formulaire de candidature ou de demande, lequel doit comprendre un Formulaire de candidature dûment rempli ainsi que les documents à l'appui.
2. Les documents à l'appui comprennent :
 - a) les renseignements personnels du candidat (nom, adresse, genre, auto-identification [facultatif] et profession)
 - b) un curriculum vitae du candidat (2 pages maximum);
 - c) une lettre de motivation mettant en évidence l'expérience en gouvernance / au sein de conseils d'administration et l'expertise du candidat dans les domaines suivants : Droit, Conformité, Ressources humaines et/ou Finance/Comptabilité (2 pages maximum)
3. Les formulaires et documents à l'appui sont disponibles à l'adresse www.canadasoccer.com (voir « À propos > Centre des ressources > Comité de conformité »).

<https://canadasoccer.com/fr/apropos-page-de-destination/a-propos-ressources/>

Liste officielle des candidats et des élections

La liste officielle des candidats sera publiée par le comité des élections au plus tard 30 jours avant une assemblée extraordinaire des membres. Les membres éliront les candidats jugés admissibles par le comité des élections et qualifiés pour servir au sein du Comité de conformité.

Les candidats doivent soumettre tous les documents de mise en candidature d'ici le **mercredi 4 février 2026 à 16 h (HE)** à :

**Bureau du secrétaire général
Canada Soccer 237, rue Metcalfe,
Ottawa (Ontario) K2P 1R2 Email:
nominations@canadasoccer.com**